

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS270

présenté par
M. Sommer et M. Barbier

ARTICLE 7

Après l'alinéa 8, insérer les neuf alinéas suivants :

« *d bis*) Le 2° du III est ainsi modifié :

« – Le montant : « 14 375 » est remplacé par le montant : « 16 493 » ;

« – Le montant : « 3 838 » est remplacé par le montant : « 4 408 » ;

« – Le montant : « 15 726 » est remplacé par le montant : « 18 062 » ;

« – Le montant : « 4 221 » est remplacé par le montant : « 4 848 » ;

« – Le montant : « 3 838 » est remplacé par le montant : « 4 408 » ;

« – Le montant : « 16 474 » est remplacé par le montant : « 18 922 » ;

« – Le montant : « 4 414 » est remplacé par le montant : « 5 069 » ;

« – Le montant : « 3 838 » est remplacé par le montant : « 4 408 » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit là d'un amendement de repli.